



RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**QR-104, 25 octobre 2020, Déclaration du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Hami Aksoy, en réponse à une question concernant la déclaration du ministère des Affaires étrangères de Grèce sur les activités de prospection sismique de la Turquie en Méditerranée orientale**

---

Aujourd'hui (25 octobre), le ministère des Affaires étrangères de Grèce a publié une déclaration dénuée de fondement, affirmant que les activités de prospection sismique de la Turquie sur son propre plateau continental en Méditerranée orientale sont menées à l'intérieur du plateau continental grec et qualifiant ces activités d'«illégal».

La zone, où Oruç Reis mène des activités de prospection sismique, est située dans son intégralité sur le plateau continental turc, qui a été défini sur la base du droit international et notifié en conséquence aux Nations Unies.

La question abordée a également été explicitement communiquée à l'ambassadeur de Grèce à Ankara, une fois de plus le 23 octobre 2020.

La zone d'opérations actuelle, où Oruç Reis effectuera des activités de prospection sismique entre le 25 octobre et le 4 novembre 2020, est située à 440 kilomètres de la Grèce continentale et à seulement 130 kilomètres de la Turquie.

La Turquie, comme elle l'a toujours été, est prête au dialogue et à la coopération en vue d'une solution fondée sur l'équité, où les droits légitimes de la Turquie et ceux des chypriotes turcs en Méditerranée orientale sont garantis.

Nous attendons également de la Grèce qu'elle s'abstienne de concevoir des bases factices et d'étendre les conditions préalables afin d'éviter d'engager un dialogue avec la Turquie.